

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire

du 24 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Annonce des pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil de Territoire du 3 février 2022.

Examen des délibérations :

I - ADMINISTRATION GENERALE

2022/S02/001 Communication du programme de travail de l'année 2022.

2022/S02/002 Approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à conclure entre l'Etat et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

II - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2022/S02/003 Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exercice 2022.

2022/S02/004 Présentation du plan de formation 2022 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

2022/S02/005 Création d'un poste en contrat d'apprentissage pour le service aménagement urbain sur le territoire d'Argenteuil.

III - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2022/S02/006 Développement économique - Soutien à l'installation de deux jeunes sociétés lauréates du concours CréArgenteuil au sein de la pépinière d'entreprises l'Ouvre-Boîte à Argenteuil.

2022/S02/007 Approbation de la convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley pour la période 2022-2024.

2022/S02/008 Approbation du contrat de participation au salon Global Industrie 2022.

IV - AMENAGEMENT URBAIN

- 2022/S02/009 Acquisition auprès de la ville d'Argenteuil d'une partie de la parcelle cadastrée BW 222 sise rue Michel Carré à Argenteuil.
- 2022/S02/010 Cession à la société FOGEX d'une partie de la parcelle cadastrée BW 222 sise rue Michel Carré à Argenteuil.
- 2022/S02/011 Plan local d'urbanisme d'Asnières-sur-Seine : définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°4.
- 2022/S02/012 Opération de renouvellement urbain du secteur « Sud des Hauts d'Asnières - Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine : Approbation du bilan de la concertation préalable.
- 2022/S02/013 Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain relatif au secteur Sud des Hauts d'Asnières / Courtilles à Asnières-sur-Seine, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
- 2022/S02/014 Définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC des Courtilles à la commune d'Asnières-sur-Seine.
- 2022/S02/015 Approbation du bilan de la concertation préalable relative au projet de modification n°8 du plan local d'urbanisme de Clichy-la-Garenne.
- 2022/S02/016 Approbation du bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur « Seine-Liberté » à Clichy-la-Garenne.
- 2022/S02/017 ZAC Sud Chanteraines à Gennevilliers - Définition des modalités de la concertation publique préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par déclaration de projet.
- 2022/S02/018 Approbation du principe d'acquisition des lots privatifs de parking n°249 à 310 et 317 à 326, appartenant à la société civile particulière des parkings de Villeneuve-la-Garenne, situés au 208, boulevard Gallieni à Villeneuve la Garenne.
- 2022/S02/019 Approbation de la convention de financement relative aux acquisitions nécessaires au projet d'aménagement du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne entre l'Etat et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

V - HABITAT

- 2022/S02/020 ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre les partenaires publics.
- 2022/S02/021 ORCOD du quartier du Val d'Argent à Argenteuil - Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine relative à la mise en œuvre et au pilotage de l'ORCOD du Val d'Argent.
- 2022/S02/022 Approbation du contrat de relance du logement de Boucle Nord de Seine.

VI - COMMUNICATIONS

- 2022/S02/023 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- 2022/S02/024 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Questions diverses.